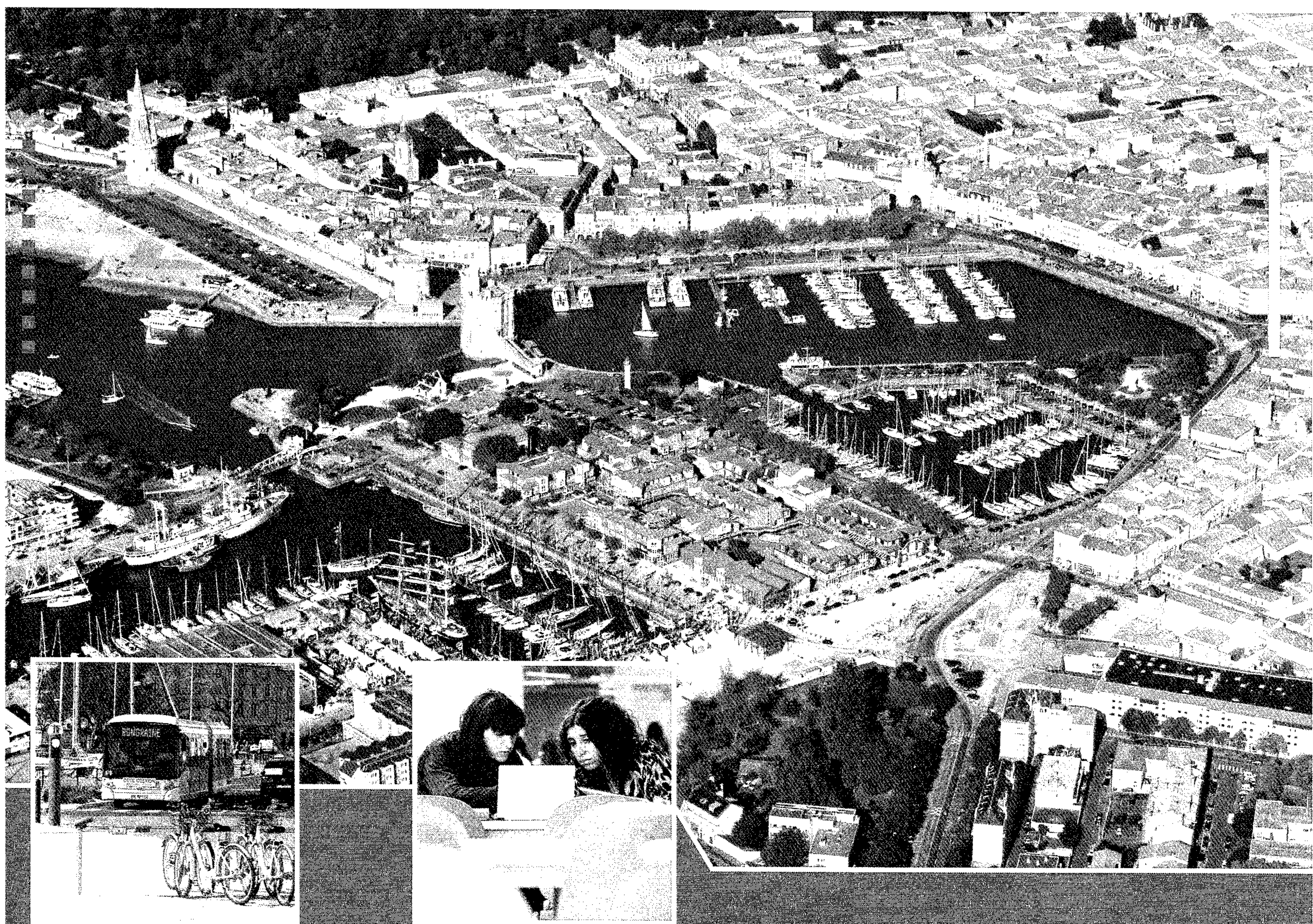




Projet d'agglomération

Réflexions et propositions
portées par le Conseil de développement
de l'agglomération de La Rochelle

Avril 2013



Rapport adopté par le Conseil de développement le 11 avril 2013

rapport adopté à l'unanimité

Pour : 17 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Même si en ces temps de profondes mutations de notre société une approche prospective du territoire rochelais reste particulièrement délicate, le Conseil de développement a cherché à répondre à la demande du Président Maxime BONO.

Nous avons notamment retenu les points forts et les atouts de la Communauté d'agglomération propres à nous assurer un développement harmonieux et durable.

Il en est résulté un rapport que nous proposons ici à la réflexion des élus chargés d'élaborer le Projet d'agglomération.

*Guy Chézeau
Président du Conseil de développement*

Projet d'agglomération

Réflexions et propositions
portées par le Conseil de développement
de l'agglomération de La Rochelle

Rapporteur : Guy Chézeau

COMMENTAIRE INTRODUCTIF	4
PHILOSOPHIE GÉNÉRALE ET MÉTHODOLOGIE	5
LES OBSERVATIONS DU CONSEIL	6
1. Pour une économie au service de tous	6
2. Pour le développement de la connaissance et de la recherche	8
3. Pour un territoire attractif et ouvert	9
4. Pour un contrat social entre ville et campagnes	10
5. Pour un littoral équilibré	11
6. Pour une culture ouverte à tous	11
7. Pour un territoire économe de ses ressources	12
8. Pour une approche métropolitaine des territoires : les coopérations	13
9. Pour une démocratie participative	14
MEMBRES DU CONSEIL AYANT PARTICIPÉ À LA RÉFLEXION	14
COURRIER DE SAISINE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT	15

COMMENTAIRE INTRODUCTIF

PAR UNE SAISINE en date du 10 janvier 2013, Maxime BONO, Président de la Communauté d'agglomération, sollicite le Conseil de développement afin que celui-ci puisse exposer, devant la Commission du Projet, les enjeux qui lui paraissent fondamentaux pour l'évolution du territoire.

Le Projet d'agglomération constitue un document de programmation politique essentiel qui va permettre, dans les 10-15 ans à venir, d'orienter la planification au travers des documents d'aménagement et d'urbanisme. Le précédent Projet date de juillet 2003 et doit être actualisé, de plus l'élargissement de la Communauté dans le cadre de la réforme territoriale entraîne le passage de 18 à 28 communes.

Aussi c'est sans même attendre la saisine que le Conseil s'est lancé dans une réflexion le concernant.

Quelques grands enjeux (sans aucune hiérarchisation, dans le désordre et de manière non exhaustive) :

- Peut-on rechercher un développement du territoire en matière démographique et économique sans perdre en qualité de vie et en attractivité et sans laisser sur le bord de la route une part importante de nos concitoyens ? Ce qu'il est sans doute possible de traduire par : comment assurer un développement durable ?
- La Communauté d'agglomération possède-t-elle les moyens d'assurer sa transition énergétique dans les domaines de l'habitat, des déplacements ou du développement des énergies renouvelables ?
- Est-on en capacité de relayer au plan local la priorité nationale en matière de formation et d'emploi des jeunes ? en matière de recherche et développement ?
- Saura-t-on donner la parole aux jeunes et aux « sans voix » ?
- Quelle agriculture peut-on imaginer sur un territoire qui va voir sa superficie s'accroître de 59% ?
- Quelles coopérations avec les territoires voisins sachant qu'il est illusoire de s'imaginer seuls et indépendants ?
- Quel type de gestion faut-il mettre en place sur un littoral toujours plus attractif mais en même temps de plus en plus soumis aux aléas liés au réchauffement climatique ?
- Quelle place pour la démocratie participative, de manière à pouvoir répondre aux attentes grandissantes des citoyens désireux d'être associés aux grandes décisions ?

PHILOSOPHIE GÉNÉRALE ET MÉTHODOLOGIE

Le groupe de réflexion est parti du principe suivant : pour progresser il est préférable de toujours favoriser ses points forts.

Afin de chercher à mettre en pratique ce principe, il a été décidé d'utiliser l'outil d'analyse stratégique (méthode FFOM) :

- identification des forces et des faiblesses,
- identification des opportunités et des menaces,
- établissement des priorités et formulation des stratégies en allant parfois jusqu'à des propositions sans aller jusqu'à de la programmation.

Les thèmes abordés l'ont été sans ordre préconçu mais la plupart du temps se sont trouvés liés à des réflexions abordées par le Conseil notamment durant ces dernières années.

Proposer aujourd'hui les grands axes d'un Projet pour l'agglomération doit, bien sûr, tenir compte de la réalité de notre territoire (démographie, économie ses points forts, ses points faibles...) mais aussi de l'évolution du contexte global dans lequel il est immergé, changements climatiques entraînant des coûts importants liés à l'augmentation des catastrophes naturelles, surexploitation des ressources naturelles, mondialisation de l'économie qui fragilise une organisation sociale (Assurance maladie, assurance chômage, assurance vieillesse, prestations familiales salaires minimum...) construite sur des logiques de solidarité et de justice sociale.

Or l'évolution de ce contexte, sur laquelle le territoire a peu de prise, mais qui impactera son fonctionnement, est imprévisible, incertain ce qui rend difficile tout projet programmatique. Nous entrons dans une période de transition, intimement persuadés que les modèles passés ne seront plus opérationnels, mais sans savoir exactement où nous allons aller. Aussi notre Projet ne pourrait-il pas être essentiellement fondé sur la prise en compte de cette réalité et sur l'accompagnement des citoyens du territoire afin qu'ils soient acteurs de cette transition, qu'ils puissent appréhender cette évolution (crise), la comprendre et être en capacité de rebondir ?

On ne saurait pas davantage oublier le contexte budgétaire plus que contraint dans lequel toutes les collectivités sont entrées et celle de La Rochelle ne fera pas exception. La croissance est absente en France et ceci certainement pour très longtemps. Les difficultés (euphémisme !) financières de l'État, celles d'une Europe au budget en baisse, l'absence de visibilité sur le renouvellement des contractualisations avec la Région, l'État ou l'Europe rendent l'exercice plutôt délicat.

1-5 Le port de pêche qui connût de grosses difficultés semble pouvoir les surmonter et même arriver à un équilibre financier de manière à envisager un développement dans le domaine des services notamment avec la mise en place de techniques de purification des coquillages en application des règlements européens ainsi que l'exploitation de coproduits de la pêche. On rappellera que le port de pêche, à La Rochelle, c'est une « image » mais c'est aussi de 900 à 1 000 emplois directs ou induits.

1-6 Les PME - PMI forment un tissu dense conséquent qui sur les 25 dernières années s'est très fortement renforcé en terme quantitatif en se diversifiant notamment dans le domaine des services et sur la plan qualitatif a fortement progressé en assurant une meilleure qualification en même temps qu'une prise en compte toujours plus importante des enjeux environnementaux.

Les dispositifs que la communauté met à leur service doivent se voir renforcer, citons ici pêle-mêle et de manière non exhaustive les hôtels d'entreprises, les pépinières d'entreprises, le dispositif PULPE...

1-7 L'image verte de La Rochelle, qu'elle soit justifiée ou surestimée, existe belle et bien. Pour le Conseil cette image peut et doit être mieux valorisée. La réussite de Léa Nature montre l'existence d'un créneau susceptible d'être développé. On notera au passage que sur son site le groupe Léa Nature revendique sa présence à Périgny « proche de La Rochelle, ville pionnière sur le plan écologique »...

Cette image liée à l'environnement s'est trouvée reprise avec un certain succès par exemple dans le domaine culturel avec le festival de film « Écran vert » ou avec « Les rencontres annuelles Terre & Lettres ».

Cette image doit également pouvoir être reprise au profit d'un développement d'un tourisme « vert » au bénéfice des communes littorales ou arrière littorales utilisant l'image de territoires comme le Parc interrégional du Marais Poitevin, l'Île de Ré ou encore le futur Parc marin.

1-8 L'économie circulaire vise à optimiser les flux d'énergie et de matière à l'échelle d'un système de production. Il s'agit de maîtriser le cycle complet de la vie d'un produit, depuis la conception jusqu'au recyclage. Située à l'interface de l'économie et de l'environnement, elle peut, à La Rochelle, trouver toute sa place au sein d'une filière : celle du nautisme.

Il existe déjà des tentatives de déconstruction de bateaux et de recyclage des matériaux. Il est certainement possible par des mécanismes de soutien notamment au travers des emplois aidés (entreprises d'insertion) de pousser cette filière.

Il est sans doute plus difficile de travailler en amont sur les conceptions des bateaux ou les choix de matériaux, cependant on peut imaginer qu'il soit recherché des aides financières régionales ou européennes susceptibles d'aider à provoquer des effets de levier.

1-9 L'économie sociale et solidaire peut être difficile à cerner du fait qu'elle recouvre des structures juridiques extrêmement variées (coopératives, associations, mutuelles, fondations...) elle n'en reste pas moins importante quant au nombre des emplois qu'elle porte (près de 14% des emplois privés) et des volumes financiers qu'elle recouvre.

L'économie sociale et solidaire ne doit pas être considérée comme l'économie des pauvres ou comme une roue de secours pour les entreprises en difficulté. Son mode de fonctionnement fondé sur une gestion collective, démocratique et participative lui assure sans doute des perspectives intéressantes. Il est donc nécessaire de suivre l'évolution de ce mode d'activité tout en favorisant son développement. Le logement des associations ou des structures d'insertion avec un loyer modique est l'exemple type des aides qui peuvent faciliter leur fonctionnement.

2. Pour le développement de la connaissance et de la recherche

Le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche à La Rochelle au travers d'une Université de plein exercice, de trois écoles (EIGSI, Sup de Co et Institut en soin infirmiers) avec également des classes préparatoires et d'autres établissements formant à la fois en pré et en post-bac a depuis 20 ans modifié le territoire en profondeur. Il y a là des établissements capables de former la population des jeunes locaux, d'attirer des jeunes d'autres territoires, d'accompagner les activités présentes en matière de recherche et développement. Ces établissements constituent par eux même une activité économique majeure. Une récente étude a permis de montrer qu'au sein de notre agglomération cette activité n'est sans doute pas loin d'égaliser l'activité touristique en valeur économique.

Ces établissements, et notamment l'Université, conservent cependant une fragilité dont il faut avoir conscience de manière à les aider à surmonter d'éventuels aléas.

L'Université s'appuie sur des laboratoires d'excellence en matière de recherche. Ses programmes de développement, ses projets en font une des universités dont les effectifs s'accroissent d'année en année. La relative faiblesse de ses effectifs doit constituer un atout et non une menace pour son avenir. Elle est en capacité de montrer qu'il n'est nullement nécessaire de céder aux sirènes d'une mode qui voudrait nous faire croire que pour exister il est indispensable d'être gros.

Pour autant, la recherche de coopérations intelligentes peut s'avérer un atout et dans ce domaine, la collectivité doit aider l'Université de La Rochelle à mener des discussions.

On retiendra ici l'intérêt majeur que constitue le projet du pôle de Lagord consacré au développement de l'efficacité énergétique en milieu urbain. L'Université de La Rochelle possède en son sein un laboratoire reconnu pour ses travaux dans le domaine des économies d'énergies. Il y a là un potentiel de développement économique majeur compte tenu du fait que l'on regroupe ici ce qui va certainement constituer un des axes essentiels dans les politiques de lutte contre le réchauffement climatique et dans celles qui permettront d'assurer une transition énergétique réussie. Outre la réalisation d'une vitrine de démonstration concernant les techniques de réhabilitation, il y a place pour la création d'un centre de formation sur ces mêmes techniques. Le Conseil approuve totalement l'objectif de formation d'ingénieurs en alternance avec la collaboration du groupe CESI sur la thématique de la rénovation (organisme de formation professionnelle et de qualification). Il approuve tout autant l'installation du nouveau Centre de Formation des Apprentis (CFA) sur le site ; la présence simultanée de formations universitaires et d'apprentissages outre l'originalité devrait se montrer particulièrement motivante pour l'ensemble des élèves.

3. Pour un territoire attractif et ouvert

3-1 L'attractivité du territoire rochelais est un fait. Elle repose sur une histoire, celle de la ville centre, sur une image celle du Vieux Port, sur sa relation ancienne avec l'environnement avec les vélos jaunes ou les véhicules électriques, sur l'existence de son port de plaisance. Elle est également intimement liée à la présence à sa porte d'une île, l'île de Ré, que l'on ne peut atteindre qu'en traversant le territoire rochelais.

Que cette attractivité soit bien réelle ou surfaite n'autorise pas que l'on reste passif. Le taux mesuré du vieillissement de la population est à La Rochelle supérieur à la moyenne nationale. Il est liée à l'attractivité, au phénomène de littoralisation, un phénomène mondial qui au cours de la seconde moitié du XX^{ème} siècle a vu affluer une part importante de la population sur les côtes à proximité de la mer. Ce phénomène en attirant notamment des retraités aisés a eu pour conséquence, à La Rochelle, de rendre la ville difficile d'accès pour les jeunes actifs. Il peut parfois entraîner une certaine gentrification et être cause ici ou là de phénomènes de replis tout à fait contre productifs. En contre partie elle est source du développement d'une importante économie résidentielle.

On aurait tort de penser que cette attractivité suffit pour attirer les activités économiques ou pour régler les problèmes sociaux.

Un volontarisme politique dans les domaines d'aménagement du territoire et du développement économique s'impose.

3-2 Le territoire rochelais présente un certain nombre de caractéristiques qui font sa force mais également sa faiblesse.

C'est un territoire littoral relativement enclavé.

Mettre l'agglomération sur de bons rails semble plus que jamais d'actualité. Si l'accès direct au port de commerce a bien été amélioré, l'essentiel du trafic transite toujours par la rocade et l'augmentation de ce trafic routier n'est pas sans causer des nuisances et se révèle dommageable pour l'image de la ville et de l'agglomération. La recherche d'une solution ferroviaire reste d'actualité et le Conseil s'en est fait l'écho encore récemment lors de l'enquête sur le Schéma régional de déplacement durable en demandant que soit clairement affiché le projet de contournement ferré.

La modernisation des infrastructures sur les deux axes que sont la ligne vers Niort et celle vers Marans et au-delà vers Nantes est essentielle pour assurer à terme du TER efficace. La réouverture de gares, la création de parkings de rabattement à côté de ces gares doivent se trouver inscrites dans le Plan local d'urbanisme.

Dans ce contexte, le Conseil tient à rappeler l'importance de disposer d'un aéroport indispensable afin d'assurer un bon développement du tourisme et autorisant les liaisons nécessaires à une économie en prise avec une « terre-monde ».

Il serait par contre contreproductif de limiter les réflexions aux « frontières » administratives (établissements publics de coopération intercommunale et/ou Départements) et de ne pas les ouvrir aux territoires voisins.

La recherche d'un opérateur unique (Autorité Organisatrice de Transports au sens de la Loi d'organisation des transports intérieurs dite LOTI) permet seule d'assurer une gouvernance cohérente et efficace dans le domaine des transports. On gardera en tête qu'en matière de déplacement peut être encore plus que dans d'autres domaines, nos concitoyens ne raisonnent pas en terme de territoires administratifs mais bien en terme de territoires de vie.

Les orientations qui avaient été celles du Schéma de cohérence territoriale avec une densification de l'existant et la recherche de pôles secondaires au niveau de certains des bourgs de l'Aunis restent plus que jamais d'actualité.

4. Pour un contrat social entre ville et campagnes

C'est un territoire agricole en expansion puisque dans le cadre de la réforme territoriale la Communauté d'agglomération passe de 18 à 28 communes.

Les productions agricoles représentent un volet économique fort pour le territoire. On retiendra par ailleurs que ces productions constituent une part importante des exportations du port de commerce. La recherche de la valorisation locale d'une partie de cette production doit être imaginée dans le cadre du développement de la filière agroalimentaire.

Afin de répondre aux attentes des consommateurs locaux, ou pour satisfaire à une réglementation de plus en plus exigeante en matière de restauration collective, le développement de filières de production biologiques est à l'ordre du jour. Les besoins sont tels que les solutions doivent être recherchées en priorité sur le territoire de l'agglomération ou en relation avec les territoires voisins de manière à favoriser les productions de proximité.

Le territoire agricole ne peut en aucun cas continuer à être considéré comme une réserve foncière. Les objectifs qui ont été ceux du Schéma de cohérence territoriale en application de la Loi Grenelle de limiter la consommation d'espace doit rester totalement d'actualité.

On peut rappeler les données fournies par la DREAL et l'INSEE en 2011 dans un document intitulé « *Consommation d'espace : une artificialisation rapide en Poitou-Charentes* » indiquant que les surfaces artificialisées y représentent 3,8% de la France métropolitaine quand la population n'en représente que 2,8%. Dans le même document il apparaît que le taux d'évolution des territoires artificialisés entre 2000 et 2006 a été de 3,22% pour une augmentation de la population de 4,47% soit un des ratios les plus élevés.

5. Pour un littoral équilibré

La gestion du littoral pour un territoire dont neuf communes se situent en façade atlantique constitue de toute évidence un enjeu majeur.

Deux approches complémentaires sont à mettre en œuvre, la première correspond à la gestion des activités : trafic portuaire, pêche, conchyliculture, nautisme, activités balnéaires... dont les finalités peuvent être conflictuelles mais qui doivent partager un même territoire. Un volet Schéma de cohérence territoriale type Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) négocié avec toutes les parties doit pouvoir voir le jour de manière à encadrer ces activités et à être opposable.

La seconde devra traiter des effets liés au réchauffement climatique, risques de submersion, occurrences répétées des aléas de type ouragan. Pour le Conseil, la prise en compte des résultats de l'étude submersion devra se traduire clairement dans les zonages du Plan local d'urbanisme intercommunal. Les secteurs anciennement et densément peuplés doivent pouvoir être protégés tandis que d'autres secteurs peuvent devoir être considérés comme pouvant être abandonnés, les ouvrages de protection se trouvant alors repoussés à l'intérieur des terres.

Il peut paraître utile de s'appuyer sur des structures du type du Conservatoire du littoral tant pour ce qui est des études que pour les conseils d'aide à la décision.

6. Pour une culture ouverte à tous

La culture est une des fonctions métropolitaines les mieux représentées sur le territoire rochelais. Les emplois en forte progression ces dernières années sont non délocalisables et il apparaît qu'une progression reste possible dans ce secteur.

Les activités culturelles sont nombreuses voire foisonnantes et les infrastructures de grande qualité. Reste que pour le Conseil, il manque à l'échelle du territoire une gouvernance qui mette du lien entre les activités communales et de la cohérence sur l'ensemble.

Il existe d'ores et déjà une compétence en matière d'aménagement, entretien et gestion des équipements ou des établissements. Il devient nécessaire d'élargir cette compétence à l'animation de ces infrastructures. Il doit être possible de laisser aux communes l'animation et la gestion des associations locales.

L'importance du fait culturel sur le territoire rochelais justifie que soit recherchée la possibilité de créer une classe préparatoire aux écoles supérieures d'art dans le cadre de l'APPEA (Association nationale des classes Préparatoires Publiques aux Écoles supérieures d'Art).

Actuellement, au niveau national existent environ 90 de ces classes. Une grande partie d'entre elles sont situées à Paris (35 à 40%) et nombreuses sont les classes privées démontrant la réalité de mettre en place ce cursus. Une petite vingtaine sont publiques, certaines au sein des écoles Arts-déco mais plusieurs sont municipales, citons Cholet, Châteauroux...

Dans le même ordre d'idées, il existe à La Rochelle un Muséum d'Histoires Naturelles, un Aquarium, l'E.C.O.L.E. de la Mer et une Université, toutes ces structures étant engagées dans des actions de sensibilisation et d'éducation ; il apparaît donc possible d'aller vers un espace commun de culture scientifique. Pour le Conseil, l'agglomération devrait alors s'en faire le catalyseur.

Comme proposé dans un autre rapport, le Conseil pense que la culture peut, à La Rochelle, être porteuse d'un projet politique susceptible d'entraîner une partie notable de nos concitoyens dans un projet commun.

7. Pour un territoire économe de ses ressources

7-1 La gestion des déchets constitue une des compétences majeures de la Communauté d'agglomération. Deux documents seront à prendre en compte dans le Projet d'agglomération, la Loi liée au Grenelle de l'environnement et le schéma de gestion départemental qui devrait être rapidement arrêté.

Le Conseil ne retiendra ici qu'un seul aspect, celui qui est lié à l'application du Grenelle sur la prévention des déchets.

Les déchets organiques issus des activités agricoles ont vocation à être mieux valorisés. Une évaluation des capacités du territoire à mener une valorisation de type méthanisation fondée sur les déchets d'origine agricole et ceux issus des restaurations collectives mériterait d'être menée. Là encore une coopération avec les territoires voisins donnerait du sens à la réflexion.

On constate par exemple que c'est le cas dans la recherche d'un site d'enfouissement de classe 2 comme retenu dans le schéma départemental.

7-2 La meilleure économie d'énergie correspond à l'énergie que l'on n'a pas dépensée. Si la réglementation thermique pour la construction neuve, lorsqu'elle se trouve correctement appliquée, permet actuellement d'aller vers du bâtiment BBC (Bâtiment Basse consommation), on ne peut oublier que la plus grande partie des enjeux se trouve liée à la rénovation du bâti ancien.

7-3 La ressource en eau doit être considérée comme limitée tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif. Sa gestion et son utilisation sont sources de conflits.

Sur l'agglomération les consommateurs sont nombreux : les particuliers avec l'eau potable, les industriels, les agriculteurs... Une grande partie de la ressource se situe en dehors du territoire de l'agglomération.

On constate donc que dans ce domaine les coopérations avec les territoires voisins sont ici aussi indispensables.

8. Pour une approche métropolitaine des territoires : les coopérations

Dans un contexte social et économique soumis aux bouleversements liés à la mondialisation et avec une population dont la mobilité est sans cesse grandissante, il apparaît de plus en plus nécessaire de réfléchir à la bonne adéquation des échelles d'observation, de travail et de prise de décision.

Un Projet d'agglomération doit être porté normalement par le « territoire administratif » soit ici pour 28 communes.

Pour autant, il y a maintenant beau temps que nos concitoyens vivent - c'est-à-dire se déplacent, consomment, se divertissent et habitent - sur des territoires qui n'ont rien d'administratifs. Le bassin de vie du territoire rochelais s'étend bien au-delà du périmètre de l'agglomération même élargi. De toute manière, nous n'avons aucun intérêt, bien au contraire à ignorer nos voisins.

Heureusement, il est loin le temps, pensons-nous, où quelques responsables politiques limitaient leur vision à la défense d'un fief ou au territoire limité de leur « administration ».

Le Conseil de développement pense toujours qu'un outil type « Agence d'urbanisme » ou « Agence de développement » sur le nord du département au moins (les deux agglomérations de Rochefort et La Rochelle, les Pays d'Aunis et de l'Île de Ré) permettrait de posséder un espace d'observation et d'aide à la décision cohérent.

Par ailleurs la Loi sur la réforme territoriale du 16 décembre 2010 a prévu la capacité dans certaines conditions de mettre en place un outil de coopération interterritorial : le pôle métropolitain. Les compétences prévues par la Loi touchent aux transports et déplacements, à l'enseignement supérieur et à la recherche, à l'économie et à la culture.

Le périmètre pertinent d'un pôle métropolitain paraît être celui des quatre bassins de vie qui se trouvent maintenant en contiguïté voire en connexion : les agglomérations de Niort, Rochefort et La Rochelle ainsi sur les Pays d'Aunis et du Sud Vendée. On notera que ces pôles peuvent être à géométrie variable, le pôle traitant des déplacements pouvant se situer sur un périmètre différent du pôle culture par exemple.

Seules des coopérations cohérentes et intelligentes permettront une gestion efficace avec des économies d'échelle en même temps que seul un tel territoire fort de quelques 400 000 habitants peut prétendre se rendre visible au moins au sein du territoire national. Ces coopérations doivent permettre à chacun de conserver son identité tout en apportant une valeur ajoutée à chacun des citoyens de ces territoires.

9. Pour une démocratie participative

Au sens fort, c'est une forme de partage et d'exercice du pouvoir fondée sur le renforcement de la participation des citoyens à la prise de décision politique.

Il ne s'agit sûrement pas de substituer à la démocratie électorale une quelconque autre forme de représentation mais bien de chercher à associer les citoyens en leur donnant les moyens d'exprimer leur avis et de peser dans les prises de décisions.

Il ne s'agit pas non plus d'une forme d'opposition aux services jugés souvent comme technocratiques dans les analyses et les orientations proposées mais bien encore une fois d'informer puis d'associer le plus grand nombre d'habitants du territoire dans les choix et ceci le plus en amont possible.

Au plan local, il convient donc de s'inscrire dans une logique de refondation de la citoyenneté même si définir la citoyenneté contemporaine n'est pas simple.

Il existe plusieurs modes de représentations de la démocratie participative, le Conseil de développement en est un exemple. Il apparaît nécessaire que soient donnés au Conseil comme aux autres représentations les moyens (et pas seulement financiers) de pouvoir fonctionner correctement.

Dans cette optique, le Conseil suggère que soient mis en place ou tout du moins expérimentés des dispositifs participatifs. Citons ici quelques exemples : le référendum d'initiative populaire, le budget participatif ou encore la mise en place de représentants tirés au sort.

MEMBRES DU CONSEIL AYANT PARTICIPÉ À LA RÉFLEXION

- Francis ALLARD
- Jean BENHAMOU
- Jean-Yves CERFONTAINE
- Guy CHEZEAU
- Jean Paul COFFRE
- Pierre FAUCHER
- Didier GENTY
- Claude LAZA
- Jean-François MERLING
- Michel PETIT
- Pierre PORTET
- Françoise TLEMSAMANI

COURRIER DE SAISINE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle



Direction Générale
des Services

Service Territoires et Prospective

Affaire suivie par :
Camille Bouron

Tél. 05 46 30 34 62
Fax. 05 46 30 34 69
camille.bouron@agglo-larochelle.fr

COPIE

Monsieur Guy CHÉZEAU
Président du Conseil de développement
de l'agglomération de La Rochelle
6 rue Saint-Michel
BP 41287
17086 La Rochelle cedex 02

LA ROCHELLE, le 10 janvier 2013

Réf / 2013-D03

Objet / Élaboration du Projet d'agglomération de La Rochelle

Monsieur le Président,

En 2003, la Communauté d'agglomération de La Rochelle a élaboré son premier Projet d'agglomération qui fixait les orientations stratégiques de notre territoire pour dix ans. Le Conseil de développement avait largement participé à son élaboration.

Au 1^{er} janvier 2014, vous le savez, la Communauté d'agglomération va accueillir dix nouvelles communes et 15 000 nouveaux habitants. Cette date coïncide également avec une nouvelle période de programmation européenne et de contractualisation, pour les années 2014-2020, dans lesquelles l'agglomération devra inscrire ses propres projets.

Dans ce contexte, il a été décidé d'engager l'élaboration d'un nouveau Projet d'agglomération. Celui-ci doit déterminer les orientations en matière de développement économique et de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme, de transport et de logement, de politique de la ville, de politique de l'environnement et de gestion des ressources. Autant de sujets sur lesquels le Conseil de développement a déjà mené des réflexions.

Une Commission du projet, dont la tâche est de définir ces orientations, a été constituée. Si vous en êtes d'accord, je vous propose que le Conseil de développement puisse exposer les enjeux qui lui paraissent fondamentaux pour l'avenir de notre territoire devant cette Commission.

Elle doit rendre ses conclusions à l'automne prochain. Sur cette base, le Conseil de développement sera à nouveau saisi pour avis.

Certain de l'attachement que vous portez pour les projets de notre territoire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments dévoués.

et bien cordiaux,

Maxime BONO
Président de la Communauté d'agglomération

Hôtel de la
Communauté
d'Agglomération

6 rue Saint-Michel
BP 41287
17086 LA ROCHELLE
CEDEX 02

Tél. : 05 46 30 34 00
Fax : 05 46 30 34 09
www.agglo-larochelle.fr
accueil@agglo-larochelle.fr

Marsilly - Nieuil-sur-Mer - Périgny - Puitboreau - Saint-Rogatien - Sainte-Soulle - Saint-Vivien - Saint-Xandre - Salles-sur-Mer

Ansoulins-sur-Mer - Avitré - Châtellatton-Plage - Dompierre-sur-Mer - Esnandes - La Jarne - La Rochelle - L'Houmeau